

ANUOTIUM DE L'UNIVERSITÉ

CORRESPONDANTS
DE
J.F. BOISSONADE

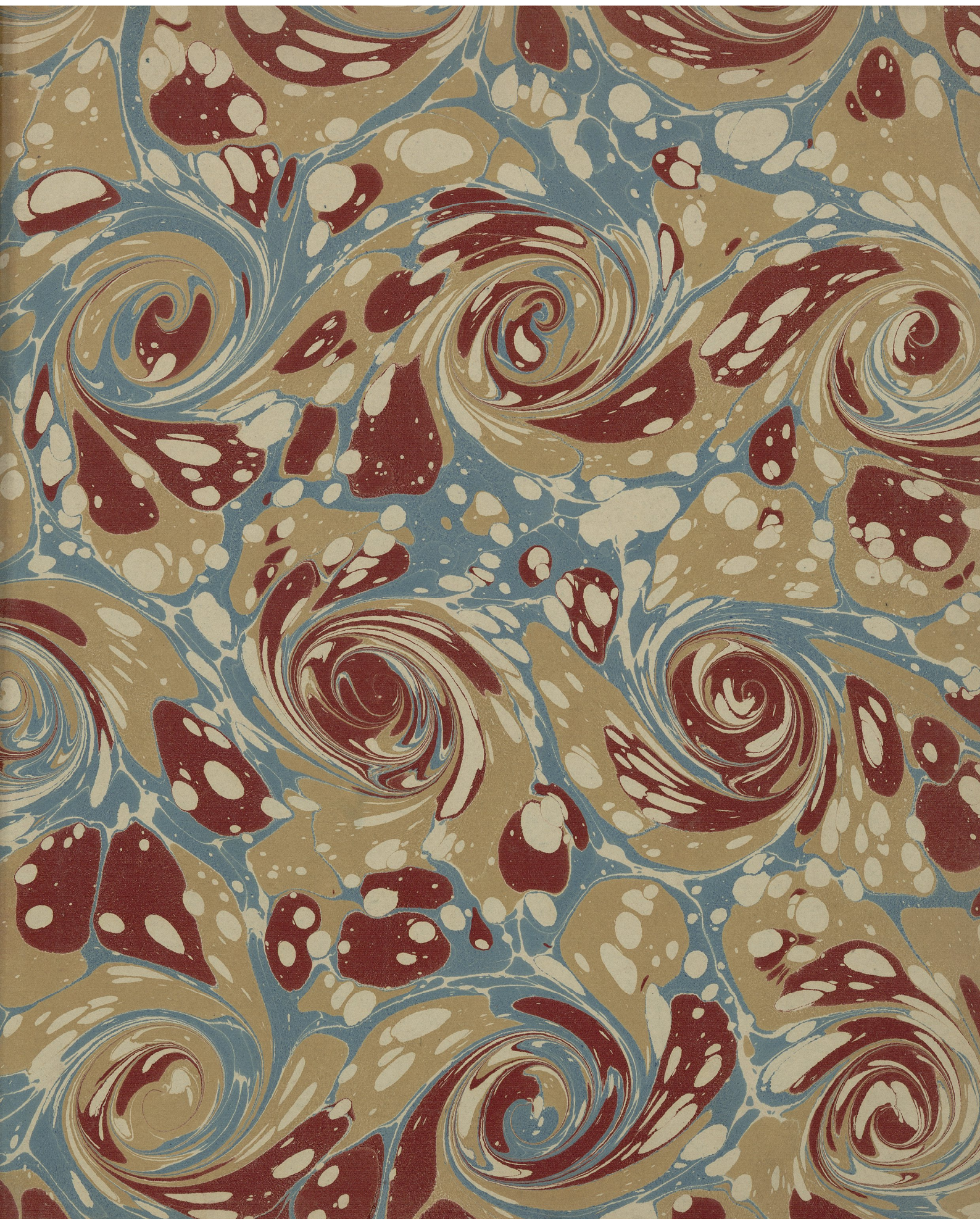
I
—
A-F

BIBL.
UNIVERSITÉ
MS.
1551



BIBL.
DE
L'UNIVERSITÉ
MS.

1551



MS
Fiches Folios





Collège Royal de Bourbon.



Paris, ce 12 novembre 1832

Monsieur,

Je suis si peu pour vous solliciter et vous importuner. J'espère cependant que vous m'en pardonnerez puisque vous m'avez témoigné plusieurs fois que vous vous intéressez à mes travaux.

La chaire de Mr. Thiers est vacante. J'aurais mis sur le tapis pour le cas où Mr. Cousin se retirerait. Dans ce cas même j'ai fait qu'on élève dans l'intérêt de quelques candidats une question préjudicielle : quel est l'objet de ce cours ? Est-ce un cours de philologie ou de philosophie ? Je crois que ce doit être l'un et l'autre, et qu'il faut l'ontenir au titre légal : cours de langue et de philosophie grecque. Evidemment cette chaire est celle que vous occupez ont été créée pour favoriser deux hellénistes. Pourquoi en changer la destination ? Il y a si peu d'encouragement pour les études grecques ! car excepté les chaires du collège de France et de la faculté, je n'en vois pas où peut arriver en France la philologie livrée à elle même. Comme helléniste et le représentant des intérêts de la philologie grecque en France, vous voterez donc, j'espère, pour la conservation de cette chaire telle qu'elle a été créée. Après cela viendra le choix des concurrents, et ici vous m'accorderez dans votre bienveillance la part que vous croirez me devoir dans votre estime. Je vous en remercie beaucoup, je l'avoue, d'oser vous demander de m'ajérer pour votre collègue, quand je me ferai honneur d'être compté parmi vos élèves. J'éprouvais déjà cette espèce de honte quand je sollicitais de vous l'avantage de vous suppléer à la faculté, et j'éprouve bien davantage aujourd'hui. Mais enfin n'espérez-je gagné à demander

notre suffrage que de me rappeler à votre souvenir, je n'aurais
rien à regretter de la démarche que j'ai en ce moment,
sûr que vous voudrez bien excuser ce que j'ai pu avoir
de présomptueux et d'indiscret.

J'ai avec respect,

Monsieur

Votre humble
et obéissant serviteur

Alfred

Me se croix Saint
n° 5.

d. /.

M^r. Coulin a annoncé positivement à mm. Matter et Jaffroy
qu'il renonçait à la candidature, et leur a cédé ses droits
et prétentions (à tous deux, il est vrai): ce qui m'a
déterminé à faire quelques démarches, sauf à m'être
trompé, si M^r. Coulin se ravise.

[Faint, illegible handwriting, possibly a signature or list of names, written vertically.]

Mormon
Mormon Boyfornad

a l'Institut



1841

25

§

Chomieu,



C'est en tremblant que je vous offre ce volume. Je
desire qu'il obtienne votre suffrage, en j'aurais fort
qu'il n'en soit pas digne. Mais enfin à qui l'offrirai-je,
sinon au juge le plus compétent, et qui par cela même
qu'il a le droit d'être le plus sévère, peut être
le plus indulgent.

Reuillez agréer, Monsieur, l'assurance de
ma considération la plus respectueuse.

Alexandre



31 May.

Chouveau
Monsieur Doignonade
Membre de l'Institut
à Paris



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous remercier de l'agréable
présent que vous m'avez fait en m'adressant
(car j'en ai bien pu le recevoir que de votre
part) un exemplaire de votre édition de Babrius,
publication si intéressante et si impatiemment
attendue. J'en ai déjà parcouru une partie
avec bien du plaisir, et votre table des
auteurs a dirigé particulièrement mon
attention vers les passages où, comme déjà
dans votre avant dernier ouvrage, vous avez
retrouvé quelques vers de nos poètes. Vous
critiquez même les plus précieux, et j'en
vous prie de croire, Monsieur, que j'en estime
fort honore d'avoir donné lieu, même en
passant, à quelques remarques d'un si grand
philologue. Veuillez agréer, Monsieur,
l'assurance de ma haute et très respectueuse.

Alexandre

Paris 10 860 1846.

Regne 13 mai 1843²⁸
28



Monsieur,

Je publie la suite de mon travail sur le
Libyke, dont j'ai eu l'honneur de vous
offrir il y a longtemps le premier volume, et
sur lequel vous avez bien voulu attirer votre
attention. C'est vous dire que j'y regarde
comme un devoir, non moins que comme
un honneur et un plaisir, de vous offrir
la continuation de cet ouvrage dont vous
êtes le juge naturel, et dont je vous prie
de continuer d'être le juge indulgent et
bienveillant.

Avec, Monsieur, l'expression de
mes sentiments respectueux

Alexandre

M. Boissonade.